



Comment renier ses parents

Par **chouchou14**, le **24/06/2011 à 10:27**

Bonjour, j'aimerais savoir si il y a possibilité de se protéger juridiquement de ses parents frères et soeurs pour ne plus avoir de lien de parentés avec eux. au niveau juridique car la famille de mon mari nous cherche des ennuis nous menace de venir chez nous de tous casser et d'être obligé de payer les frais d'obseques de son père qui est en train de mourir alors que mon mari a été malheureux avec ses parents ils sont jaloux de notre réussite. merci pour tous les conseils que vous pourrez me donner.

Par **cocotte1003**, le **24/06/2011 à 13:27**

Bonjour, non les frais d'obseques sont du par les héritiers et sont en général réglés par la succession, il n'y a pas de possibilité de s'y soustraire sauf cas extrêmement grave comme abandon de famille, tentative de meurtre sur la personne....., les querelles et jalousies ne rentrent pas dans ce cas, cordialement

Par **margueritte47**, le **11/04/2012 à 17:59**

comment peut on renier ses parents juridiquement ?